



Règlement des défraiements

Base

Vu la modeste capacité financière de Swiss Tchoukball, les bénévoles ne sont en principe pas défrayés. Cependant, vu la charge de travail importante que représentent certaines tâches et dans l'impossibilité de calculer précisément les frais qu'elles peuvent engendrer (téléphone, déplacements, etc.), le Comité exécutif a décidé de défrayer les fonctions les plus lourdes.

Barème

Membre du comité :	CHF 300.-/an
Commission :	En fonction des notes de frais et dans la limite du budget alloué.
Webmaster :	CHF 100.-/an ¹
Comptable :	CHF 200.-/an ¹
Entraîneur femmes ² :	CHF 200.-/an ³
Entraîneur hommes ² :	CHF 200.-/an ³
Entraîneur M18 ² :	CHF 200.-/an ³
Entraîneur M15 ² :	CHF 200.-/an ³
Enseignant cours Swiss Tchoukball :	CHF 100.-/cours ⁴
Arbitre de ligue A du championnat :	CHF 30.-/match ⁴
Arbitre de ligue B du championnat :	CHF 20.-/match ⁴

Remarques

La charge des entraîneurs est prise sur les cotisations des joueurs.

La charge des enseignants est prise sur les frais d'inscriptions des cours.

La charge des arbitres est prise sur les frais d'inscription des équipes de championnat.

Le défraiement des arbitres est versé 2 fois l'an. Un versement est fait au début du mois de janvier pour tous les matchs arbitrés de juillet à décembre, si le montant est supérieur à CHF 50.-. Un autre versement est fait au début du mois de juillet pour tous les matchs arbitrés de la saison qui n'ont pas encore été défrayés.

Approuvé par l'Assemblée des délégués, le 24 juin 2016

¹ Non cumulable avec membre du comité

² Y compris son assistant-e éventuel ou le coach qui reçoit alors la même somme.

³ Non cumulable avec entraîneur autre catégorie

⁴ Cumulable avec autres fonctions